



NEWS RELEASE

www.iiac.ca

Pour publication immédiate

Le budget fédéral vient en aide à une économie en difficulté avec des mesures fiscales prudentes

L'ACCVM félicite le gouvernement pour son approche échelonnée en matière de dépenses d'infrastructures

Ottawa (Ontario), le 22 mars 2016 – Le budget fédéral 2016 arrive au beau milieu d'un net ralentissement de la croissance économique et de la perspective d'une modeste reprise l'année prochaine. « Un programme de dépenses échelonné sur les deux prochains exercices financiers, de l'ordre de 6 % en moyenne par année, favorisera la croissance et atténuera les impacts négatifs du ralentissement économique avec la mise en place de programmes améliorés pour les personnes âgées et les chômeurs, et de la nouvelle allocation canadienne aux enfants », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM). « L'accroissement des dépenses fédérales ne néglige pas pour autant l'objectif de maintenir le ratio dette-PIB sous contrôle ».

Le déficit budgétaire a explosé, atteignant presque 30 G\$ pour l'exercice financier en cours et le suivant, puis il diminuera au cours des quatre années suivantes pour se situer à 14 G\$ en 2020-2021. Le fardeau de la dette publique est resté relativement stable, culminant en 2016-2017 à 32,5 % du PIB. Le ratio dette-PIB diminuera légèrement à 30,9 % en 2020-2021.

« Nous sommes satisfaits que le gouvernement ait adopté une approche prudente et mesurée en matière de dépenses d'infrastructures. Les dépenses s'échelonneront sur dix ans, la majeure partie étant reportée à la fin de la période pour laisser suffisamment de temps à la planification et aux consultations. Cela garantit que seuls les meilleurs projets seront financés, ce qui augmentera la productivité de l'économie canadienne », a poursuivi M. Russell.

Le budget a affecté 120 G\$ aux dépenses fédérales pour des projets d'infrastructure au cours des 10 prochaines années. La majeure partie de la somme de 11,9 G\$ prévue pour la phase 1 du programme de dépenses sera dépensée au cours des deux prochaines années. Au cours des prochains mois, le gouvernement exposera ses priorités à plus long terme concernant le reste des sommes à dépenser, quelque 100 G\$. « Nous nous attendons à ce que le secteur privé participe à la planification en participant à des partenariats public-privé, en trouvant et gérant les projets dignes d'intérêt, et en

complétant le financement fédéral par la fourniture de fonds privés. L'ACCVM compte participer à ces discussions ».

L'expansion des petites et moyennes entreprises est indispensable à la reprise de l'économie canadienne et pour qu'elle puisse compétitionner avec succès sur les marchés internationaux. Les petites, et les moyennes entreprises en particulier, ont de la difficulté à recueillir de nouveaux capitaux. Le crédit d'impôt fédéral de 15 % relatif à une société à capital de risque de travailleurs qui a été annoncé sera beaucoup moins efficace qu'un incitatif fiscal qui permettrait au marché et aux investisseurs de décider de leurs placements. L'ACCVM soulèvera la question dans les discussions qui auront lieu au cours des prochains mois.

Nous sommes aussi déçus de l'absence de mesures pour améliorer les régimes d'épargne-retraite bénéficiant d'allègements fiscaux, par exemple en autorisant les contribuables de plus de 71 ans à cotiser à un REER et en permettant de déduire des impôts les retenues à la source sur les cotisations à un REER collectif. Alors que la plupart des Canadiens veulent économiser en vue de la retraite, les problèmes comme le manque de couverture des régimes de pension privés pourraient être réglés de la façon la plus efficace possible en modifiant les régimes de retraite bénéficiant d'allègements fiscaux qui existent actuellement.

L'ACCVM félicite le gouvernement fédéral de son intention de procéder à un examen en profondeur de l'équité et de l'efficacité du système fiscal canadien, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Un système fiscal moderne est essentiel pour une économie qui est en concurrence sur les marchés internationaux, comme l'économie canadienne.

Nous sommes aussi satisfaits que le gouvernement fédéral ait confirmé son soutien à la mise en place de l'Autorité canadienne pour la réglementation des marchés des capitaux en s'engageant à publier un projet révisé de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* avant l'été.

Au sujet de l'ACCVM

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de [ses 144 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM](#) exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Directeur principal des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 320-6920 – cellulaire
416 687-5475 – ligne directe au bureau
mgotzamanis@iiac.ca